

Jour de collecte des ordures ménagères

Jour de collecte des sacs jaunes (secteurs au dos)

Centre-bourg + secteur Nord Secteur Sud



Emballages ménagers

Boîtes et bouteilles métalliques • Cartonnettes et briques • Bouteilles et flacons plastiques

en + Barquettes, pots et films en plastique • Petits objets en aluminium



NE PAS EMBOÎTER

- > Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie.
- > Ne déposer aucun déchet aux pieds des colonnes de tri.
- > Les sacs jaunes sont à sortir uniquement les veilles de collecte et à déposer à côté des conteneurs à ordures ménagères.



Verre

Bouteilles
Bocaux et pots



Papier

Tous les papiers

LES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le ramassage débute à 5h, aucun bac n'est collecté à heure fixe.

> Sortir le bac individuel la veille au soir et le rentrer après la collecte

CONSIGNES À RESPECTER :

> Vérifier que les sacs soient hermétiquement fermés. > Ne mettre dans les bacs que les déchets ménagers non recyclables.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L Toussaint	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M 44	2 J
3 S	3 M 31	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M 40	5 V	5 D
6 M 27	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M 36	7 J	7 D	7 M 49
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M 45	9 J
10 S	10 M 32	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J Armistice 1918	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M 41	12 V	12 D
13 M 28	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M Fête Nationale	14 S	14 M 37	14 J	14 D	14 M 50
15 J	15 D Assomption	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M 46	16 J
17 S	17 M 33	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M 42	19 V	19 D
20 M 29	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M 38	21 J	21 D	21 M 51
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M 47	23 J
24 S	24 M 34	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S Noël
26 L	26 J	26 D	26 M 43	26 V	26 D
27 M 30	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M 39	28 J	28 D	28 M 52
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M 48	30 J
31 S	31 M 35	31 D		31 V	31 V

Vacances Scolaires Académie de Nantes

LES DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

> LEGÉ

Lieu-dit La Tournerie > **07 76 75 87 09**
Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

> MACHECOUL-SAINTE-MÈME

ZI de la Seiglerie 1,
Rue Pierre et Marie Curie > **02 40 02 30 20**
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h à 12h30 / 14h à 18h00
Mardi : 9h à 12h30

> SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Rue de la Colombe > **06 74 10 32 72**
Lundi et vendredi : 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi : 9h à 12h00

 **VOTRE SECTEUR DE COLLECTE**



Le tri, un reflexe citoyen

PENSEZ AU COMPOSTAGE

Réduisez le poids de vos poubelles en compostant, vos déchets deviennent alors une ressource pour votre jardin !

Des composteurs et des bio-seaux sont disponibles à la vente à tarifs préférentiels.

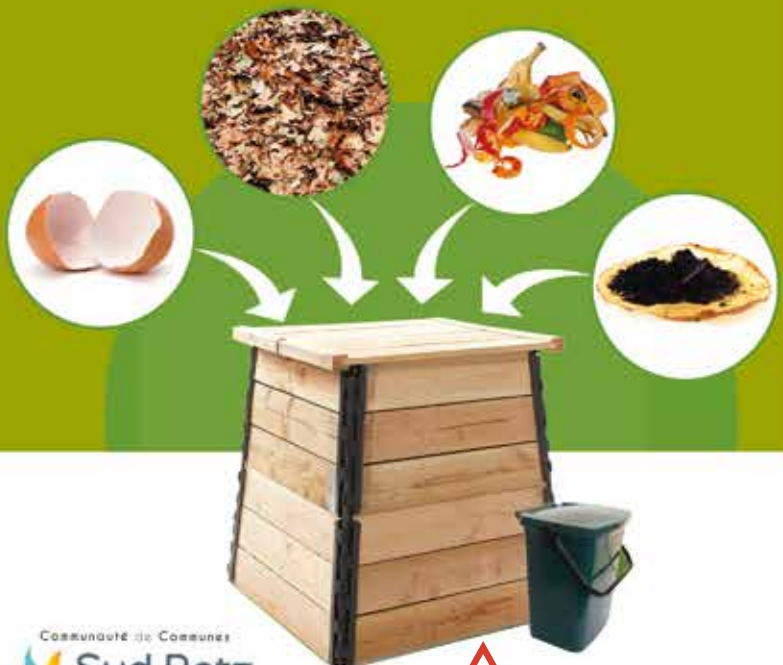
Les stocks sont limités.

Pour réservation et renseignements : contactez plpd@ccsudretzatlantique.fr

Que mettre dans mon composteur ?

Déposez vos épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, etc... et petit à petit incorporez des déchets plus délicats comme les crustacés, les restes de repas, etc...

Plus les morceaux sont petits, plus vite ils seront décomposés ! À chaque apport, recouvrez d'une couche de déchets bruns : feuilles mortes, déchets de tonte...



Communauté de Communes
**Sud Retz
Atlantique**

LES DÉCHETS ACCEPTÉS en déchèterie



AMEUBLEMENT :

Mobilier (canapés, chaises, meubles...), matelas...



BOIS :

Palettes, caquettes, OSB, aggloméré, bois massif et de charpente...



CARTON :

Cartons bruns, ondulés, pliés et vidés de leur contenu.



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX :

Batteries, peintures, piles, huiles de vidange, huiles de friture...



DÉCHETS VERTS :

Tontes pelouses, tailles, branchages.



DEEE :

Petits et gros électroménagers, écrans, ampoules fluocompactes, néons, leds...



FERRAILLE :

Tout type d'acier, de métaux.



GRAVATS :

Béton, faïence, tuiles, pierres, ardoises...



PLAQUES DE PLÂTRE

Toutes couleurs



POLYSTYRÈNE BLANC



PLASTIQUES SOUPLES ET RIGIDES



TOUT VENANT :

Encombrants, vitres, miroirs, bois traité d'extérieur, osier, bambou, rotin, parquet medium, huisseries...

L'apport hebdomadaire est limité à 2m³ par foyer.
Afin de satisfaire chaque usager, prévenir à l'avance en cas d'apports volumineux.



Les bouteilles de gaz, extincteurs et fusées de détresse sont à ramener aux points de vente.